

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Samedi 21 mars 2026

Référence
2026_007

Objet de la délibération
Délibération portant élection du maire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Date de la convocation
16 mars 2026

Date d'affichage
23 mars 2026

Vote
Pour : 13 Contre : 1 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PRÉFECTURE DE
CLERMONT-FERRAND
Le : 23 mars 2026

Et

Publication ou notification
du : 23 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, régulièrement convoqué le seize mars 2026 par Monsieur Samuel GAUTHIER, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe PINET DES ECOTS, doyen d'âge.

Présents : M. ACHARD Nicolas, Mme BARTHOMEUF Marie-Laure, Mme BIZIEUX Adèle, Mme CLODION Mélissa, M. FAYE Rémi, Mme LACOURT Noëlle, Mme LANGLAIS Sarah, M. MEGEMONT Etienne, M. MICHELET Gaëtan, M. NESME Emmanuel, M. PINET DES ECOTS Philippe, Mme ROUSSEL Nathasha, Mme RUDEL Sylvie, M. VACHERESSE Thomas, M. VERNADAT-LAFARGE Kevin

Absents excusés :

A été nommé(e) secrétaire : Mme Mélissa CLODION

Objet de la délibération : Délibération portant élection du maire

CONSIDÉRANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 13 suffrages exprimés pour Emmanuel NESME ;
- 1 suffrage exprimé pour Rémi FAYE;

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- D'ÉLIRE Monsieur Emmanuel NESME, maire de la commune d'OLBY ;
- D'INSTALLER Monsieur Emmanuel NESME en qualité de maire de la commune d'OLBY ;
- D'AUTORISER Monsieur Emmanuel NESME à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

La secrétaire
Mme Mélissa CLODION

Le Maire
Emmanuel NESME

